

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



NON à l'IVG dans
le code pénal.
OUI à une loi de
santé publique !

L'IVG en Belgique en quelques chiffres

Cahiers > [Tant de violences contre les femmes...](#)

Le 5 juin 2018 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Céline Teret**

Chaque année en Belgique, entre 20 000 et 30 000 femmes ont recours à une IVG. Selon un récent sondage, 70% des personnes interrogées ne savent pas que l'IVG est toujours inscrite dans le Code pénal. Une fois informées, 3 personnes sur 4 disent qu'elles sont pour une dépénalisation totale de l'avortement.

Des associations militent pour que l'avortement ne soit plus considéré comme un délit mais comme un droit. Le Centre d'Action Laïque, dans sa campagne « IVG hors du code pénal », rappelle que des organisations internationales comme l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé et l'ONU, Organisation des Nations Unies considèrent l'accès à l'avortement comme un droit.

Pour cette association, ce droit est très important pour les droits des femmes : « Lorsque l'accès à l'IVG est aisé, cela signifie que bon nombre de droits des femmes sont respectés ; lorsqu'il est mis en péril ou décrié, cela démontre que les droits des femmes en général sont fragilisés. »

Découvrir la [campagne du Centre d'Action laïque](#)